



**Communiqué du 25 novembre 2025
de l'Association Française de Science Politique (AFSP),
de l'Association Française de Sociologie (AFS),
de l'Observatoire des atteintes à la liberté académique (OALA)
et de l'Association pour la Liberté Académique (ALIA)**

Non à l'enquête sur l'antisémitisme à l'Université

L'AFSP, l'AFS, l'OALA et Alia sont des associations impliquées dans la défense de la liberté académique et solidaires des luttes contre toutes formes de racisme et d'antisémitisme dans l'enseignement supérieur et la recherche. Elles s'inquiètent d'autant plus de l'annonce récente, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), du lancement d'une enquête sur l'antisémitisme à l'Université – dans la continuité des velléités d'enquête de Madame Vidal ou de Monsieur Hetzel sur l'islamo-gauchisme à l'Université.

Dans un courrier daté du 18 novembre 2025, la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation du MESRE a en effet annoncé la mise sur pied d'une « étude scientifique portant exclusivement sur les perceptions, les expériences et les dynamiques liées à l'antisémitisme au sein de l'ESR », avec deux volets : l'un mené auprès des étudiants, l'autre auprès des personnels de l'ESR. Ce lancement décline les intentions formulées par le Ministère dans un discours en date du 29 avril dernier [1]. Il n'est toutefois pas sans lien avec la déprogrammation du colloque qui devait se tenir au Collège de France les 13 et 14 novembre 2025 sur « La Palestine et l'Europe », déprogrammation arrêtée sur pression directe exprimée par courrier signé le 8 novembre 2025 de la main du ministre de l'ESR, Monsieur Baptiste, adressé à l'administrateur du Collège, qui s'est exécuté. Les choix scientifiques qui sous-tendent de tels événements sont pourtant censés relever de la liberté académique. Mais désormais, le Ministère franchit un cap pour le moins inquiétant.

L'enquête concernant les personnels de l'ESR permettra en effet d'enregistrer toute une série de données à caractère sensible : sexe, âge mais aussi académie de travail, type d'établissement, fonction exercée, corps d'appartenance, niveau de diplôme, code postal, proximité partisane, positionnement sur l'échelle gauche-droite et même religion déclarée ! Autant de données qui seront inexorablement croisées avec les réponses induites aux questions qui sont posées dans le sondage telles que : « Diriez-vous que le Hamas est une organisation terroriste ? » ; « De manière générale, avez-vous une bonne image des Israéliens en tant que peuple ? » ; « Vous est-il déjà arrivé d'entendre dire, dans votre entourage, du mal des Juifs ? » ; « Seriez-vous prêts à descendre dans la rue pour manifester contre l'antisémitisme ? » ; « Selon vous, est-ce que l'antisémitisme est répandu ? », « Quand vous pensez à l'antisémitisme qui existe en France, diriez-vous que les Juifs ont une part de responsabilité ? », etc. Sachant que les informations recueillies à partir des questions signalétiques pourront donner lieu à de faciles réidentifications des répondants, le tout en violation des normes éthiques et du règlement général sur la protection des données (RGPD) [2], à quels usages doit-on s'attendre en ce qui concerne les réponses qui seront fournies à cette enquête ?

Compte tenu des graves et nombreux problèmes que cette « étude scientifique » soulève, on peut s'étonner qu'une « équipe de chercheurs du CEVIPOF » - pour reprendre la formulation du courrier signé par le Directeur général de la Recherche et de l'Innovation - ait répondu favorablement aux sollicitations du Ministère pour la mener et en analyser les résultats. Sont-ils d'ailleurs eux-mêmes concernés par ce sondage ? Vont-ils s'auto-administrer leur propre questionnaire et disséquer leurs propres réponses ? Et celles de leurs collègues au sein de Sciences Po ? En outre, qu'on nous permette de douter du caractère « scientifique » de cette enquête, confiée à l'entreprise commerciale IFOP, dont le dernier sondage sur les musulmans (parmi d'autres) a été précisément remis en question pour ses nombreuses approximations méthodologiques, tout en donnant lieu à d'innombrables reprises polémiques [3]. Qu'il faille questionner l'antisémitisme en le prenant comme objet d'étude ne fait aucun doute, et il existe sur le sujet des travaux académiques qui font autorité. Qu'il faille lutter contre l'antisémitisme et toute forme de racisme dans l'ESR ne fait pas plus débat. L'ESR s'est d'ailleurs d'ores et déjà doté de mécanismes afin de répondre à toute expression d'opinion ou de comportement antisémite. Qu'il s'agisse de recueillir, à partir de questions orientées, des opinions dont les usages à venir ont de quoi inquiéter dans le contexte actuel d'attaques répétées à l'égard de l'Université, apparaît en revanche beaucoup plus préoccupant.

Pour l'ensemble de ces raisons, les organisations signataires demandent au Ministère de l'ESR de renoncer à la diffusion de ce sondage et appellent l'ensemble des membres de la communauté universitaire à prendre la mesure des menaces qu'il représente pour les libertés individuelles et, partant, à ne pas y répondre.

Paris, le 25 novembre 2025.

[1] <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/discours-de-philippe-baptiste-l-occasion-du-lancement-du-programme-de-recherche-sur-l-antisemitisme-99393>.

[2] <https://roqueesr.fr/trumpisation-de-luniversite-et-fichage-politique/>

[3] https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/11/19/islam-en-france-un-sondage-de-l-ifop-qui-met-en-lumiere-un-rigorisme-croissant-fait-debat_6654053_3224.html ; https://www.mediapart.fr/journal/france/201125/musulmans-de-france-les-failles-d-un-sondage-choc?utm_source=global&utm_medium=social&utm_campaign=SharingApp&xtr=CS3.5